



Libertés publiques

Remis à la France en 2022, l'activiste palestinien Ramy Shaath est désormais menacé d'expulsion

Incarcéré pendant deux ans en Égypte à la suite de la révolution de 2011, le militant avait été libéré et remis à Paris. Mais son action de solidarité avec la Palestine est jugée suspecte par les autorités, qui ont entamé une procédure pour l'expulser du territoire.

Mathieu Dejean

19 mai 2026 à 17h38

Le 8 janvier 2022, Emmanuel Macron saluait sur le réseau social X la décision des autorités égyptiennes de remettre Ramy Shaath en liberté. « *Je partage le soulagement de son épouse, Céline Lebrun, qu'il retrouve en France, avec qui nous n'avons rien lâché* », commentait alors le président de la République. Le militant égypto-palestinien, aujourd'hui âgé de 55 ans, avait été incarcéré pendant plus de deux ans dans les geôles égyptiennes, où il était accusé d'avoir fomenté des « *troubles contre l'État* ».

Mais quatre ans plus tard, sa situation s'est comme inversée. Alors qu'il a bénéficié d'un visa d'un an, celui-ci ne lui a pas été renouvelé depuis septembre 2023. « *Il est dans un no man's land administratif* », explique Céline Lebrun-Shaath, son épouse, jointe par *Mediapart*. Mais surtout, depuis fin avril, Ramy Shaath est visé par une procédure en vue d'une éventuelle expulsion du territoire français, notifiée par la préfecture des Hauts-de-Seine.

Sa présence en France constituerait « *une menace grave pour l'ordre public* », selon le document consulté par nos soins. Il doit être auditionné par une commission départementale d'expulsion le 21 mai à Nanterre, où ses soutiens appellent à se rassembler. « *Je n'ai absolument rien à cacher. Je ne fais l'objet d'aucune accusation. C'est une tentative de criminaliser n'importe quel Palestinien, juste pour être Palestinien* », défend l'intéressé, joint par *Mediapart*.



Ramy Shaath lors d'une manifestation de solidarité avec le peuple palestinien à Paris, le 13 janvier 2024. © Photo Mohammed Badra / epa via MaxPPP

« Comment puis-je être devenu une menace pour l'ordre public, alors que je n'ai jamais appelé ni participé à aucune violence ? Mon combat contre le colonialisme et la dictature a toujours été non violent », ajoute Ramy Shaath. C'était la position qu'il avait longuement défendue en 2022 sur le plateau de *Mediapart*. « La caractérisation de "menace grave" est motivée par ses opinions politiques et leur expression, affirme aussi son avocate, Damia Taharraoui. On l'a accueilli pour le protéger alors qu'il était réprimé pour l'expression de ses opinions. Aujourd'hui, on le poursuit pour les mêmes idées. »

Un « nuage de culpabilité »

Ramy Shaath a quarante ans d'expérience dans le mouvement national palestinien et est issu d'une famille qui y a joué un rôle important. Son père, Nabil Shaath, a été négociateur en chef des accords d'Oslo de 1993 et premier ministre de l'Autorité palestinienne. Ramy Shaath a pour sa part exercé des positions de responsabilité au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et fut conseiller spécial de Yasser Arafat. Il a aussi fait partie des négociateurs de l'accord Gaza-Jéricho, qui a créé l'Autorité palestinienne en 1994.

Membre d'un groupe qui a participé à la révolution en Égypte, en 2011, il a tenté d'y rassembler les forces progressistes, avant d'être incarcéré. Après sa libération au terme d'une mobilisation internationale, il a cofondé en France, après le 7-October, le collectif Urgence Palestine. C'est son activisme en France dans le mouvement de solidarité avec la Palestine et certains de ses discours qui sont visés par le ministère de l'intérieur.

En 2025, le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau avait engagé une procédure de dissolution contre Urgence Palestine pour « *apologie d'une organisation terroriste comme le Hamas, appel à l'Intifada sur le territoire national et provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination contre les juifs* », qui n'était pas allée à son terme. Quatre rapporteurs spéciaux de l'ONU et un expert indépendant avaient jugé que cette dissolution pouvait constituer « *une restriction ni*

nécessaire ni proportionnée des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association ».

La notification de la préfecture des Hauts-de-Seine décrit longuement les liens entre Urgence Palestine et d'autres organisations, y compris la plus ancienne et modérée, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), et avec des figures de la cause palestinienne, comme Salah Hamouri, expulsé vers la France en 2022 après sa détention par Israël.

« On le comprend comme une volonté de construire un nuage de culpabilité autour de lui, de créer une fumée de sous-entendus problématiques, sans reproches concrets à part que ces organisations sont présentées de manière péjorative », commente son avocate, Damia Taharraoui. *« En dépeignant le paysage de solidarité comme suspect, tout ce qui est dit ensuite apparaît comme dangereux »,* abonde Céline Lebrun-Shaath.

Puis viennent les déclarations qui lui sont prêtées à divers moments, entre 2023 et 2025, ou sa simple présence à des événements militants. Le texte reprend notamment des propos qu'il avait eus le 4 novembre 2023, lors d'une manifestation à Paris : *« Le deuxième mensonge, très grave, c'est de dire que la résistance du peuple palestinien, ce serait du terrorisme. Le peuple palestinien, comme tous les peuples sous occupation, a le droit de se défendre et de résister. Le vrai terrorisme, c'est celui qui bombarde les hôpitaux. »*

Ces propos avaient fait l'objet d'un signalement à la justice pour apologie de terrorisme de la part du préfet de Paris de l'époque, Laurent Nuñez, aujourd'hui ministre de l'intérieur. L'enquête avait été classée sans suite par le parquet de Paris.

Ce qu'il défend

Dans son argumentaire, la préfecture affirme aussi qu'à cette occasion, il aurait déclaré que *« le Hamas a fait acte de résistance »*. Ce que son avocate dément : *« C'est une phrase qu'il n'a jamais prononcée. La préfecture recycle des propos qu'il n'a pas tenus et qui ne peuvent pas faire l'objet de poursuites pénales »,* affirme-t-elle. Interrogé par *Mediapart*, Ramy Shaath est également formel : *« Je ne parle jamais des factions palestiniennes, tout ce qui m'importe ce sont les droits fondamentaux du peuple palestinien, ses droits à la libération et à la dignité. »*

Il lui est aussi reproché d'avoir qualifié de *« martyr »* Yahya Sinouar, l'ex-chef du Hamas à Gaza, à Marseille le 20 octobre 2024. À ce sujet, il répond : *« J'ai clairement dénoncé la manière dont il a été tué, dans le cadre extrajudiciaire, par un drone. Je ne me suis jamais soucié ni n'ai mentionné le fait qu'il soit membre du Hamas ou qu'il soit le cerveau supposé du 7-October. Ce jour-là, j'ai dénoncé son assassinat et l'ai considéré comme un martyr, comme tous les Palestiniens tués à Gaza de manière indiscriminée sous cette occupation et ce génocide constant. »*

Enfin, le texte lui reproche d'avoir *« manifesté [son] hostilité à tout cessez-le-feu »*. Cette dernière affirmation ulcère l'intéressé : *« J'ai participé à au moins cent manifestations sous la bannière du cessez-le-feu. Je viens d'une famille de Gaza, je ne sais pas combien d'entre eux sont morts, blessés ou déplacés. Je serais complètement fou si je voulais que ça continue. »*

Il assume en revanche de considérer que la solution à deux États n'a pas fonctionné, et d'être pour un État unique, démocratique et séculaire : *« Nous avons essayé la solution à deux États, et nous avons abandonné 78 % de notre territoire avant de découvrir qu'il n'en avait jamais été question. Les autorités israéliennes ont fini par assumer qu'elles nous conduisaient dans un processus infini tout en continuant à coloniser la Palestine. »*

Ramy Shaath a reçu le soutien du maire divers gauche de Nanterre, Raphaël Adam, de La France insoumise (LFI), du Parti communiste français (PCF) ou encore du prix Nobel de la paix 2005, Mohamed el-Baradei. Son passeport égyptien lui ayant été retiré lors de son expulsion, et la situation dans les territoires palestiniens rendant son expulsion vers eux inenvisageable, il risque d'être assigné à résidence avec obligation de pointer au commissariat de son lieu de résidence quotidiennement.

Contactés, ni le ministère de l'intérieur ni la préfecture des Hauts-de-Seine n'ont répondu. En 2023, la militante palestinienne Mariam Abou Daqqa, membre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), avait été interpellée à Marseille, où elle venait pour une conférence, et avait été assignée à résidence dans son hôtel sur décision du ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Darmanin.

Céline Lebrun-Shaath met aussi en relation l'expérience de son époux avec celle de Mahmoud Khalil, toujours ciblé par l'administration Trump aux États-Unis. « *Malheureusement, cela correspond à un tournant majeur dans la politique française depuis deux ans et demi. Cela efface complètement l'histoire française d'un État de droit respectueux des droits de l'homme, de la liberté d'opinion et du droit de manifester. Tout cela s'érode simplement parce que la France veut soutenir la capacité d'Israël à poursuivre la guerre* », défend Ramy Shaath.

Dans l'attente de son audition, Céline Lebrun-Shaath se dit « *inquiète* » de la lecture « *sécuritaire et biaisée* » de ses positions.

Mathieu Dejean